

**Formulaire d’annonce**

**Partie confidentielle conservée en mairie**

Référent de l’annonce (Nom prénom et/ou raison sociale) : entrez votre texte.

Adresse : entrez votre texte.

Téléphone : entrez votre texte.

Adresse mail : entrez votre texte.

**Nature de l’annonce**

Evènement à venir : Compte rendu évènement passé :  Petite annonce :  Offre d’emploi :

Actualité de votre entreprise  Objet perdu  Autre information (précisez) : entrez votre texte.

**Indiquez les informations que vous souhaitez voir paraitre dans La Plume**

Nom ou titre de l’annonce : entrez votre texte.

Date de l’évènement : entrez votre texte. Horaire : entrez votre texte.

Lieu de l’événement : entrez votre texte. Tarif éventuel : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

N° Tel : entrez votre texte. Adresse mail : entrez votre texte.

Site WEB : entrez votre texte.

**Rédigez votre annonce**

entrez votre texte.

**Date de publication ?**

Déposez vos annonces **avant les 5 février, 5 avril, 5 juin, 5 août, 5 octobre, 5 décembre** pour une publication les 1er de mars, mai, juillet, septembre, novembre et janvier.

**Où obtenir ce formulaire d’annonce ?**

Ce formulaire est accessible en ligne sur le site internet de la commune <https://www.mairie-boissiere-du-dore.fr>, onglet « Commune vie municipale », onglet « bulletins municipaux ». Vous pouvez également le demander par mail à [accueil@mairie-laboissieredudoe.fr](mailto:accueil@mairie-laboissieredudoe.fr). Enfin, vous pouvez venir le retirer en format papier à la mairie.

**Où déposer ce formulaire d’annonce ?**

Votre formulaire d’annonce à nous retourner de préférence par mail à [accueil@mairie-laboissieredudore.fr](mailto:accueil@mairie-laboissieredudore.fr). Mais vous pouvez bien sûr également le déposer en format papier à la mairie. Vous pouvez joindre à votre envoi, un ou deux visuels (photo, affiche, …) en format PDF, JPEG ou PNG avec une résolution correcte (aucune retouche n’est assurée par la mairie).

**Nota Bene** : La municipalité se réserve le droit de publication ou non des annonces qui lui sont faites en fonction de la ligne éditoriale de son bulletin municipal. Les annonces sont mises en forme selon la chartre graphique de La Plume.